



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 1999
Français
Original: anglais

Vingt-deuxième session extraordinaire

Ordre du jour de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

**Adopté par l'Assemblée générale à sa 1re séance plénière
le 27 septembre 1999**

1. Ouverture de la session extraordinaire par le Président de la délégation namibienne.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président.
5. Rapport de la Commission du développement durable constituée en organe préparatoire de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
6. Organisation de la session.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
9. Adoption des documents finals.